

Groupe de travail sur les déchets en milieux aquatiques

Sixième réunion

20 avril 2009

MEEDDAT - 13h30-17h30

Compte-rendu

Présents

Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL)	Christine LAIR
Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL)	Stéphanie LE REST
Association Robin des Bois – Président du Groupe	Jacky BONNEMAINS
Association Robin des Bois – Rapporteur	Charlotte NITHART
Association MerTerre	Isabelle POITOU
CEDRE - Centre de Documentation, de Recherche et d'Expérimentations sur les Pollutions Accidentelles des Eaux.	Loïc KERAMBRUN
CoLLecT-IF	Alain MATESI
Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques	Antoine PICHON
Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPMEM)- Comité National de la Pêche Professionnelle en Eau Douce (CONAPPED)	Nicolas MICHELET
Conservatoire du Littoral/Rivages de France	Florian GEFFROY
ESTRAN – Chantier d'Insertion ESTRAN Environnement Littoral (CIEEL)	Gregory DUGUE
ESTRAN –Service Littoral	Nolwenn BOUCHER
Fédération de la Plasturgie	Eric GRAVIER
MEEDDAT – Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR)	Eric GAUCHER
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche/Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA)	Béatrice CAILLON
Voies Navigables de France	Grégory DECOSTER

Excusés ou absents

ADELI.
Agence de l'Eau Seine-Normandie – Service Littoral et Mer
Armateurs de France
ASTEE - Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement.
Kosta Garbia
France Nature Environnement
FNADE - Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement
IFREMER
Ligue de Protection des Oiseaux
MEEDDAT – Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) / Direction de l'Eau et de la biodiversité
MEEDDAT – Direction des Affaires Européenne et Internationale (DAEI)
MEEDDAT/ Direction des Affaires Maritimes
MEEDDAT/ Direction des Services de Transports – sous-direction des ports et du transport fluvial
Nausicaa
Surfrider Fondation Europe

Destinataires supplémentaires des comptes-rendus (non exhaustif) : Agences de l'Eau Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée-Corse, Conseils Généraux des Pyrénées Atlantiques et des Landes, Mairie de Boulogne-sur-Mer, Parc Naturel Régional de Seine Normande, Compagnie Nationale du Rhône, ADEME, SG Mer, WWF, Greenpeace, IUCN, Fondation Nicolas Hulot, CNIID, Rivages Propres, Vigipol.

Le président introduit l'Association Nationale des Elus du Littoral et le Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques qui ont suivi les premières réunions du groupe de travail grâce aux comptes-rendus.

Mme Christine Lair - ANEL

L'Association Nationale des Elus du Littoral créée en 1978 représente la moitié des 977 communes littorales continentales et 92 collectivités d'outre-mer françaises. L'éventail des actions menées par les communes est très large : prévention, nettoyage, entretien, recharge en sable ou plantations, ouvrages de défense ... Les macrodéchets sont une préoccupation forte pour ces communes touristiques devant répondre à la demande des usagers qui souhaitent des plages sans pollution, sans risque sanitaire et sans déchet.

Une étude a été réalisée avec le Conservatoire du Littoral pour sensibiliser les collectivités au nettoyage écologique des plages et les informer des dommages provoqués à la faune et à la flore lorsque le nettoyage est trop systématique et des risques d'érosion associés. Le CD rom du Conservatoire du Littoral¹ « Le propre et le sale » a été envoyé à toutes les communes littorales. L'EUCC (European Union for Coastal Conservation) travaille également sur ce thème et organise des ateliers de sensibilisation au nettoyage raisonné.

Il est difficile de recenser l'ensemble des actions de collecte des déchets sur les plages menées par les collectivités et de faire un bilan financier. Le nettoyage peut-être réalisé par des sociétés privées sous contrat avec la commune, en régie direct par des fonctionnaires territoriaux, par des bénévoles ou des associations. De plus, les dépenses doivent être analysées au regard du budget de la commune. Les sommes engagées sont très variables ; la mairie de Merlimont dépense 15.000 euros/an et le Conseil Général des Landes jusqu'à 2 millions d'euros/an comme il a été dit lors de précédentes réunions de ce groupe de travail.

L'ANEL a signé des chartes pour promouvoir les bonnes pratiques environnementales avec les professionnels de l'hôtellerie de plein air, avec la Fédération Française des Ports de Plaisance. La sensibilisation des enfants, la distribution de cendriers sur les plages, le travail en collaboration avec les sports nautiques, les chartes contraignantes comme Ports Propres, l'information de tous les publics aux heures de grandes écoutes sont quelques uns des outils pour contribuer à réduire les déchets sur les plages

Mme Lair distribue des affiches d'information diffusées en France² et en Espagne³ ainsi qu'une présentation des actions menées sur le site naturel de Ploumanac'h et la ville de Perros Guirec réalisée par Nicole Bihan, garde du littoral⁴. Elle souligne également l'intérêt du rapport du groupe POSEIDON, « Politique maritime de la France »⁵ pour nos travaux.

M. Pichon - Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques⁶

Le Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques a été créé par le Président Pompidou et est consulté par le gouvernement pour éviter que la réglementation soit inadaptée au regard de la plaisance. Le rapport du CSNPSN "Nautisme et environnement" avait été transmis au rapporteur et joint en annexe du précédent compte-rendu ; les macrodéchets ne sont qu'un des points abordés dans ce rapport.

¹ Cf compte-rendu de la 1ere réunion sur http://www.robindesbois.org/macrodechets/GT_DMA_CR1_V2.pdf

² http://www.robindesbois.org/macrodechets/GT_DMA_CR6_ANEL_affiche.pdf

³ http://www.robindesbois.org/macrodechets/GT_DMA_CR6_ANEL_affiche_esp.pdf

⁴ http://www.robindesbois.org/GT_DMA_CR6_ANEL_Ploumanac'h.pdf

⁵ http://www.sgmer.gouv.fr/IMG/pdf/POSEIDON_-_Rapport_11-12-06.pdf

⁶ <http://www.csnpsn.equipement.gouv.fr/>

Rencontre avec le Comité National de la Conchyliculture représenté par M. Brest, président, et M. Monnier, directeur général.⁷

Le président du groupe présente les principaux enseignements de sa rencontre avec le CNC.

Déchets coquilliers.

Le gisement s'élève à 15.400 tonnes/an, hors la part des restaurants et grandes brasseries qui ne font pas l'objet d'une collecte particulière. Beaucoup de coquilles d'huître pilées sont utilisées par les consommateurs dans les jardins en tant qu'amendement.

La collecte des producteurs est bien organisée en Méditerranée notamment autour du bassin de Thau avec l'aide financière et technique des collectivités territoriales. A ce jour, il n'y a pas d'utilisation généralisée dans le Sud de la France. Aussi les coquilles sont elles ramenées à grand frais par camion dans l'Ouest de la France.

Pour permettre l'équilibre économique de la filière, il suffirait selon le CNC de réduire l'extraction en mer du maërl. Les coquilles d'huîtres ont des qualités analogues d'amendement calcaire à celle du maërl. Le maërl est à la fois une ressource minérale et un habitat marin menacé au large de la Bretagne. Il est partagé entre le CNC et le président du groupe de travail qu'il y a là une piste intéressante tant du point de vue économique que du point de vue environnemental. Si ce glissement maërl-coquilles d'huîtres était favorisé, les déchets coquilliers deviendraient une ressource intéressante pour les fabricants d'engrais et d'amendements. Aux coquilles d'huître pourraient s'ajouter celles de crépidules qui sont depuis une cinquantaine d'années au moins une espèce invasive au nord de la façade atlantique française, en particulier dans la baie du Mont Saint Michel où le gisement est de 200.000 tonnes. Cet apport des coquilles de crépidules est à associer avec la mise en valeur de la chair qui est susceptible d'intéresser à l'exportation en particulier au Japon.

Une collecte de coquilles d'huître est organisée dans le Finistère. Il serait utile que son rayon d'action s'étende systématiquement aux régions limitrophes où des initiatives localisées à des lotissements ostréicoles sont encore limitées. A ce stade, les éleveurs ne tirent aucun bénéfice des collectes sauf pour les exploitants ou groupes d'exploitants qui s'équipent de broyeurs. Le coût d'un broyeur étant approximativement de 10.000 euros, la mise à disposition d'un broyeur par lotissement conchylicole est une des pistes pour mettre en place cette filière.

Environ 10% des coquilles d'huîtres sont réutilisés en tant qu'amendement des sols des concessions. Les remblaiements sur les emprises terrestres des exploitants sont en voie de régression.

Pour ce qui concerne les coquilles de moule, la situation est plus versatile. L'épandage des coquilles de moules se pratique d'une manière sporadique par des agriculteurs locaux mais cette valorisation se heurte à un problème réglementaire, la teneur en déchets organiques dépassant de peu les seuils en vigueur. Des coquilles de moule sont utilisées pour capter les naissains d'huîtres. Des lieux de dépôts désignés sont utilisés sur l'estran pour les coquilles des moules sous normes. Cette pratique a l'avantage d'attirer des oiseaux de mer comme les macreuses et de les détourner des exploitations conchylicoles. Il est entendu à la fin de cette présentation que les coquilles de moules doivent également être prises en compte dans la mise en place des filières de valorisation des déchets coquilliers.

Les déchets d'exploitation sont les bois, les métaux et les plastiques. Les pieux hors d'usage – environ 42.000 par an- sont débités en bois de chauffage. Ils sont aussi utilisés en clôture et en stabilisation de sols sur l'estran pour réduire l'impact négatif du cheminement des engins amphibie. Il n'est pas possible d'utiliser des pieux en béton qui manquent de souplesse, se cassent et ne sont pas récupérés. D'autres solutions comme des pieux en déchets comme des mâchefers et qualifiés « d'inertes » ont été proposés mais ils ont été très rapidement abandonnés en raison des risques de contamination des coquillages mis en avant par IFREMER et les professionnels. Les pieux en

⁷ <http://www.coquillages.com/index2.html>

plastique sont refusés pour les mêmes raisons. Le recours à des essences de bois exotiques tend à reculer faute de disponibilité de la ressource et de certification au profit du chêne certifié PEFC.

Les métaux essentiellement en provenance des tables à huîtres sont repris par des récupérateurs de métaux. Le gisement est évalué à 9.000 t/an.

Le problème le plus épineux est celui des plastiques qui font l'objet d'une rotation importante et dont les principaux éléments sont les poches à huîtres, les filets de protection vis-à-vis des prédateurs dits filets de catinage et les « tahitiennes » utilisées par les mytiliculteurs pour empêcher les crabes d'accéder aux moules et de les consommer. Les quantités cumulées sont importantes et sont pour la plupart à ce jour emmenées en déchèteries communales où elles sont reprises mais cet exutoire tend à se resserrer car de plus en plus de déchèteries refusent ces apports ou les acceptent au coup par coup moyennant une redevance.

Les brûlages sur la grève sont en voie d'extinction grâce à un autocontrôle de la profession inquiète des pollutions atmosphériques et de la grève et de la dégradation de leur image auprès des riverains et autres usagers.

Pour les déchets coquilliers, les métaux et les plastiques, la difficulté est de trouver des stations de transit collectives rationnelles, sélectives régulièrement évacuées et qui ne suscitent pas des remous avec les populations riveraines à cause des pollutions visuelles et des nuisances olfactives. Les élevages conchylicoles ne sont pas des ICPE et la mise en œuvre des filières nationales est freinée par un certain individualisme en voie de guérison si l'on peut dire et par l'absence d'impulsion technique, financière et réglementaire des pouvoirs publics.

Pour ce qui concerne les macrodéchets en plastique dont il est constaté par les éleveurs autant que par les non professionnels qu'ils constituent une part substantielle des épaves retrouvées sur le littoral, la seule solution qui puisse être envisagée est le ramassage systématique après les tempêtes par des associations d'insertion spécialisées ou d'autres structures dont la mobilisation n'est pas pérennisée ou généralisée, ni dans le temps, ni sur l'ensemble du linéaire conchylicole.

Le CNC est conscient du problème, tente de le réduire par des corvées de ramassage qui ne sont pas assez nombreuses car après les tempêtes il y a d'autres tâches urgentes à accomplir. Il appelle donc à une mobilisation collective des professionnels, de l'Etat et verrait d'un bon œil la constitution d'une filière nationale pour les déchets coquilliers et pour les déchets d'exploitation. Il est convenu que cette filière sous la forme d'un éco-organisme et dans un cadre analogue à la Responsabilité Élargie des Producteurs serait bénéfique pour l'organisation de la profession qui maintient 20.000 emplois durables sur le littoral et pour la cohabitation avec les autres usagers.

Le problème des friches ostréicoles mentionné par le Ministère de l'Agriculture lors de la réunion précédente est surtout sensible entre la rade de Brest et le bassin d'Arcachon. Au sud de l'estuaire de la Loire, la profession avec les collectivités territoriales organise des nettoyages des concessions désaffectées et envoie la facture à l'exploitant. Le principal foyer de friches ostréicoles se trouve aujourd'hui circonscrit à la rade de Brest à cause de la disparition généralisée des huîtres plates. Les concessions qui ne sont plus exploitées sont de plus en plus envahies par des « crassats » d'huîtres creuses (*Crassostrea giga*). Une coordination avec les pêcheurs à pied professionnels est souhaitée pour exploiter cette ressource spontanée et commercialisable.

Il y a au sein de la profession et de sa représentation nationale la volonté d'améliorer la gestion collective des macrodéchets et de réduire au minimum leur dispersion dans le milieu marin alors que la profession est confrontée à des problèmes graves de prolifération de planctons toxiques et de protection vis-à-vis des contaminations diverses. A titre d'exemple, il est constaté que les seuils nitrates préconisés par la DCE sont trop élevés.

Rencontre avec Bruno Gauduin, technicien animateur de Rivages Propres⁸.

Le président et le rapporteur du groupe ont été reçus par Bruno Gauduin, technicien animateur de Rivages Propres le 25 mars 2009. Les échanges d'informations sont synthétisés ci-dessous en même temps que les documents transmis.

⁸ <http://www.rivagespropres.fr/>

L'association Rivages Propres a été fondée il y a 17 ans et travaille à l'insertion par l'environnement et le bâtiment. Elle compte 16 permanents dans ses bureaux, 50 personnes de terrain pour l'activité environnement et 30 pour le bâtiment. Les équipes de terrain sont formées de groupe de 8 personnes plus un chef. En ce qui concerne l'environnement, il s'agit de l'entretien des cours d'eau et des sentiers de randonnées, de la restauration et de l'entretien de milieux naturels et du nettoyage des plages.

Rivages Propres intervient sur les 25 km de littoral de la CAB (Communauté d'Agglomération du Boulonnais), de Wimereux jusqu'à Dannes. Elle ramasse en moyenne 50 à 80 tonnes de déchets par an. Sur cette section, 1 km de plages est nettoyé mécaniquement devant la digue d'Hardelot, par les services de la commune. La CAB reconnaît clairement l'intérêt écologique et antiérosif de la laisse de mer et la convention avec Rivages Propres dit explicitement qu'elle doit être respectée par les opérations de ramassage.

Rivages Propres procède également à un travail pilote en coopération avec le Conservatoire du Littoral sur 4 zones test nettoyées 1 fois par mois (estuaire de la Slack, Cap d'Alprech, dunes de Berck, les Garennes en Baie de la Canche). L'objectif est d'évaluer les besoins en matériel et en ressources humaines ainsi que les coûts financiers du nettoyage « raisonné » ou « écologique » à l'échelle de la Côte d'Opale. L'étude subventionnée à hauteur de 17.000 euros pendant 1 an arrive à son terme.

Rivages Propres réalise un suivi des déchets au moyen de ses propres fiches⁹ car la mise en œuvre du modèle de MerTerre s'est avérée trop complexe sur le terrain. Les filets de pêche représentent environ 60% des déchets collectés et ils ne sont pas recyclés. Pour Rivages Propres il s'agit d'une des sources à mieux maîtriser prioritairement ; il faudrait savoir quels engins sont embarqués et lesquels reviennent à quai.

Les équipes s'organisent autour de 5 sacs:

- un pour les cordages, filets, vêtements et plastiques divers autres que bouteilles. Il n'est pas rare que les bidons aient encore tout ou partie de leur contenant notamment des huiles usagées.
- un sac pour le verre confié à une personne
- un sac pour le métal confié à une personne
- un sac pour le bois confié à une personne
- un sac pour les bouteilles plastique confié à une personne

Le verre, le métal et le bois sont déposés en déchèterie pour être recyclés. Il n'y a pas de benne pour les bouteilles en plastique qui sont donc rassemblées dans des sacs déposés sur le parking de la DDE pour être envoyés au centre de tri de la CAB ainsi que les emballages Tetrapack qui sont recyclés. Les coûts de la gestion des déchets sont assumés par la CAB. Les sacs plastiques contenant les engins de pêche, les vêtements, bidons plastique et autres déchets non recyclables sont directement mis dans la benne pour encombrants de la déchèterie ou bien regroupés en haut de plage pour y être ramassés par les services techniques avertis par fax. Il peut arriver qu'il y ait des problèmes de communication entre Rivages Propres et les services techniques qui disent ne pas avoir reçu l'alerte, ce qui occasionne des séjours prolongés pour les sacs soumis aux intempéries. Certains déchets trop lourds ne sont pas manipulables par les équipes et sont laissés sur place. Récemment, une remorque pleine de déchets divers a été trouvée en baie de Canche ; elle a été signalée à la mairie. Que ce soit sur le littoral ou en rivière, les tessons de verre et les seringues sont les principaux dangers pour les intervenants même équipés de gants. Des particularités sont notées selon les lieux de collecte ; ainsi l'estuaire de la Becque a bien été repéré pour ses fragments de plastiques et l'estuaire de la Slack pour ses petits jouets en plastiques (type Kinder Surprise).

En cas de mortalité d'oiseaux, Rivages Propres contacte la LPO. Des mammifères marins s'échouent également (marsouins, phoques ...) le plus souvent blessés par des hélices.

⁹ http://www.robindesbois.org/macrodéchets/GT_DMA_CR6_fiche_rivages_propres.pdf

Rivages Propres Info du mois de mars 2009 consacre un article à « la carette à déchets » qui peut être tirée par deux chevaux de traits du boulonnais et qui a effectué ses premières sorties de terrain en octobre 2008. En une heure, 200 kg de déchets ont été ramassés. Les Boulonnais mis à disposition par un éleveur local sont d'une espèce en voie de disparition. Il est à noter qu'ils ne peuvent pas passer avec l'attelage lorsque le sable est mou.

Rivages propres a également procédé à un essai de désenvasement par jet d'eau haute pression (remise en suspension des sédiments évacués par l'effet chasse de la Liane) en partenariat avec le SYMSAGEB (Syndicat Mixte du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Boulonnais). Ces opérations remobilisent beaucoup de déchets en plastique. Les opérations menées par Rivages Propres concernent aussi l'entretien et le ramassage des déchets de 74 km de cours d'eau, pour la plupart des fleuves côtiers. Il y a donc là un début d'action à la source. Le ruisseau du Denacre, à cause du charme de sa vallée et de la proximité immédiate de l'agglomération de Boulogne, est très fréquenté, pas toujours par des amoureux de la nature. De nombreux déchets y sont intentionnellement déposés ou par négligence et des agents de Rivages Propres à la demande des communes de Boulogne et Wimille passent beaucoup de temps à ramasser les dépôts sauvages. Des roues sur lesquelles s'agrègent d'autres déchets sont fréquemment trouvées et il arrive qu'il s'agisse de roues de tracteurs. Les dépôts sauvages font parfois l'objet de signalements à la mairie. Ils ne sont pas suivis de plainte ou en tout cas Rivages Propres n'est informé d'aucune suite. L'impact des inondations se fait sentir sur les quantités de déchets présentes sur les cours d'eau.

Les équipes de Rivages Propres participent également à la sensibilisation au rôle des dunes, de la laisse de mer et au temps de dégradation des macrodéchets. L'association travaille régulièrement en partenariat avec Nausicaa et participe notamment à des plateaux télévision du centre. Elle participe à des journées de ramassage avec des groupes scolaires et constate qu'il faut être partout pour rappeler sans cesse les consignes de ramassage et de sécurité. Il est estimé qu'il faut au moins 1 encadrant pour 5 enfants. Un ramassage sur la zone Hardelot-Ecault réalisé par des enfants dans le cadre de la journée mondiale de l'océan en partenariat avec l'IFREMER en 2007 a permis quelques comparaisons avec les collectes effectuées une dizaine d'années auparavant et de noter que les déchets sont répartis dans les même proportions (majorité de bois puis de plastiques, d'encombrants, d'engins de pêche).

Rivages Propres a participé à une réunion organisée par le CEDRE à Dunkerque fin 2007, début 2008 consacrées aux plans Polmar il n'y a pas eu de suite.

L'association AAEPM effectue le même travail que Rivages Propres au dessus du Cap Gris Nez. Il est noté qu'il n'y a pas assez d'échange ou de coordination entre les différentes structures oeuvrant pour l'environnement littoral.

A l'issue de cette présentation, il est confirmé par ESTRAN et le Conservatoire du Littoral qu'il y a un manque de liaison et de coordination entre les associations de réinsertion réalisant un ramassage des déchets. Elles seraient une trentaine en France. Cet état de fait ne favorise pas les nouvelles initiatives.

Il est souligné que Rivages Propres est une association ancienne qui a acquis des connaissances sur ce qui est recyclable ou ce qui ne l'est pas. Le Conseil Général de la Manche travaille à l'élaboration de fiches permettant d'identifier les déchets valorisables.

En ce qui concerne le modèle de suivi de MerTerre, les échanges et retours d'expériences permettant de l'améliorer sont les bienvenus.

L'imprégnation de beaucoup de déchets par du sel et des sédiments complique le recyclage.

La suite de cette réunion a été consacrée à l'examen des recommandations du groupe contenues dans le document final disponible sur

http://www.robindesbois.org/macrodechets/Dechets_Milieux_Aqua_rdb.pdf